

Annexe 7

Subsistance fournie par l'Armée aux patrouilleurs

18.08.2025

1. Informations générales

¹ Le commandement PdG fourni aux départs de ZERMATT, AROLLA et SION ainsi que sur les postes des ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée à VERBIER une subsistance aux patrouilleurs.

² La subsistance fournie aux patrouilleurs est incluse dans la finance d'inscription.

2. Subsistance fournie pour les patrouilles partant d'AROLLA

Emplacement	Subsistance fournie
Collation SION	Boissons chaudes; Eau en boille; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...); Pain, gendarme ou fromage.
Subsistance intermédiaire AROLLA	Boissons chaudes; Boissons sucrées; 1 Bouteille d'eau 5 [dl]; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...); Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement COMBE DU PAS DE CHEVRES	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement LA ROSABLANCHE	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement LAC DU PETIT MONT FORT	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).

Emplacement	Subsistance fournie
Ravitaillement LA BARME	Boissons chaudes; Boissons sucrées; 1 Bouteille d'eau de 5 [dl]; Fruits en morceaux; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...); Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art.41).
Ravitaillement VERBIER	Boissons chaudes; Eau froide en boille; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...).
Repas à VERBIER	Repas ou un bon pour un repas remis à l'arrivée; Boissons chaudes et froides ainsi que des encas.

3. Subsistance fournie aux patrouilleurs partant de ZERMATT

Emplacement	Subsistance fournie
Repas à ZERMATT	Repas chez un restaurateur à ZERMATT. <i>En cas de report de course, aucun repas supplémentaire ne sera fourni.</i>
Petite collation ZERMATT	Boissons chaudes; 1 Bouteille d'eau 5 [dl]; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...).
Ravitaillement SCHÖNBIEL	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement TÊTE BLANCHE	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement COL DE BERTOL	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art 41).

Emplacement	Subsistance fournie
Subsistance intermédiaire AROLLA	Boissons chaudes; Boissons sucrées; 1 Bouteille d'eau 5 [dl]; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...); Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement COMBE DU PAS DE CHEVRES	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41),
Ravitaillement LA ROSABLANCHE	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement LAC DU PETIT MONT FORT	Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art. 41).
Ravitaillement LA BARME	Boissons chaudes; Boissons sucrées; 1 Bouteille d'eau de 5 [dl]; Fruits en morceaux; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...); Ravitaillement par tiers possible (selon règlement art.41).
Ravitaillement à VERBIER	Boissons chaudes; Eau froide en boille; 2 Snack par patrouilleur (par ex: barre de céréale, chocolat, mélange de noix et cacahouètes, etc...).
Repas à VERBIER	Repas ou un bon pour un repas remis à l'arrivée; Boissons chaudes et froides ainsi que des encas.

4. Bases réglementaires

Conformément au règlement de la Patrouille des Glaciers 2026, art. 21 et 22 les patrouilleurs ont la possibilité d'emporter leur propre subsistance sur le parcours.
